



Compte rendu
Assemblée publique d'information
«Aménagement du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier»
tenue à la salle des Chevaliers de Colomb, 250 rue Hubert à Beloeil

Mardi 3 juillet 2012, à 19 heures 30

Introduction

La rencontre avec les citoyens débute à 19 h 33.

Louis-Jacques Pineault, directeur aux Communication anime cette soirée d'information, souhaite le bonsoir à tous et présente les personnes qui s'adresseront aux citoyens, soit : la mairesse, Diane Lavoie; la directrice générale, Martine Vallières; le directeur du service de Planification et développement du territoire, Denis Laplante ainsi que notre invité spécial, Alain Baillargeon, le concepteur du projet de la firme Objectif Paysage.

Est présente également pour consigner les commentaires pertinents qui seront émis ce soir, la secrétaire à la direction générale et aux communications, Sylvie Lacombe.

Puis, monsieur Pineault énonce le déroulement de la rencontre :

1. Mise en contexte
2. Constats
3. Objectifs d'aménagement
4. Présentation du projet
5. Financement
6. Prochaines étapes

Sur ces propos, il laisse la parole à la mairesse.

Madame Lavoie est contente de voir que plusieurs personnes se sont déplacées et remercie chaleureusement ses conseillers : Madame Louise Allie, district 1; Renée Trudel, district 2; Lyse Girard, district 3; Guy Bédard, district 5 et finalement, Lise Touchette, district 7.

Pour Diane Lavoie il s'agit d'un sujet important qui est porté à l'attention des citoyens car il s'agit entre autres :

- De l'image de la Ville de Beloeil
- D'un investissement important et considérable
- D'une décision à prendre pour les années à venir

Mais elle rappelle que le concept est susceptible d'amélioration et que la présente soirée est là pour ça.

1. Mise en contexte (présenté par Denis Laplante)

Nous avons l'obligation de réagir rapidement pour saisir l'opportunité qui nous était offerte par le ministère des Transports du Québec.

Le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier est un élément majeur de l'image de notre Ville et de la vision du plan d'urbanisme.

2. Constats (présenté par Alain Baillargeon)

On parle ici d'un parcours de 2,3km qui n'a pas de caractère homogène, dont nous devons prendre en considération les points suivants :

- Trottoirs, stationnements et accotements variables
- Fils aériens, panneaux et enseignes de commerces
- Côté sécurité : plusieurs conflits existent (piétons, cyclistes, voitures)
- Peu de zones de végétation, ni d'arbres matures
- Démarcations de ville timides

3. Objectifs d'aménagement (présenté par Alain Baillargeon)

Critères primordiaux à respecter :

- Identité municipale (image)
- Sécurité
- Verdissement

4. Présentation du projet (présenté par Alain Baillargeon)

Plan d'ensemble : prendre en considération la géométrie de base par :

- Voie cyclable est divisée en trois parties (bidirectionnelles ou directionnelles) selon le secteur
- Choix des matériaux : voie circulaire asphaltée, trottoirs de béton, mobilier urbain en bois torréfié.

5. Financement (présenté par Martine Vallières)

Travaux prévus au budget 2012 au programme triennal d'immobilisation. Le ministère des Transports du Québec n'accepte que de faire une couche de resurfaçage car leur budget est limité à 2,8M.

Le projet décortiqué se résume ainsi :

Portion ville : aménagement (verdissement, identité et trottoirs) équivaut à 3 850 000 \$

Règlement d'emprunt : 3 550 000 \$ - PTI 2012 égale à 2 500 000 \$

Surplus de la Ville : 300 000 \$

Bassin riverain : 900 000 \$

Réfection par le Ministère : chaussée seulement 2 800 000 \$

Réceptivité de la CCIVR : oriflammes avec thèmes (6 à chaque entrée) 150 000 \$

6. Prochaines étapes

Le calendrier de réalisation sera très serré car il faut que tous les travaux soient terminés pour septembre 2013.

Registre pour les signatures prévu 20 août 2012.

Commentaires / Questions provenant de l'assistance

Claude Gauthier

- Déçu que tous les projets élaborés à ce jour arrêtent à la rue Lafontaine.
- Qu'arrive-t-il du secteur entre Lafontaine et Bernard-Pilon; vous ne prévoyez rien pour les vélos, pourquoi? Par contre, vous voulez taxer aux commerçants en plus; c'est inacceptable et cela est une forme de discrimination commerciale (envers son commerce).
- Note positive cependant en ce qui concerne l'initiative de la Ville.

Rémi Landry

- Aimerais connaître la répartition détaillée des coûts.
*Ville : 1 800 000 aménagements / trottoirs
175 000 plantation d'arbres / arbustes
400 000 équipements (signalisation / mobiliers urbains)
500 000 frais de contingences / plans et devis
C'est sous toutes réserves car nous n'avons pas ici cette information précisée.*
- Aimerais obtenir les statistiques des accidents sur la route 116 pour les piétons et les vélos.
*Ville : Nous n'avons pas de statistiques à vous présenter ce soir.
Par contre, les aménagements proposés vont améliorer les comportements dangereux, mais nous aurons à faire de la sensibilisation et de l'éducation auprès de la population.*
- Avons-nous tenu compte du facteur d'achalandage?
Ville : Oui.
- Feux piétonniers pas assez longs.
Ville : Nous sommes au courant de ce facteur et avons demandé au ministère des Transports du Québec de revoir cet aspect.
- Demande la possibilité de présenter le concept en trois dimensions pour rassurer les gens et les commerçants.
Ville : Nous avons une simulation 3D sommaire disponible.

Jean-Guy Savard

- Avec toute la plantation d'arbres comment les commerces vont-ils s'afficher?
- Prétend que l'affichage ne sera pas plus vu et que celle présentement « irritante à la vue » n'aura pas plus d'impact. (Voir diaporama Garage Hubert Normand)
- Affichage non conforme à plusieurs endroits
Ville : La ville ne peut sévir lorsqu'il s'agit de droit acquis. Par contre, si le commerçant veut changer son affichage, il devra être conforme à la nouvelle réglementation.
- Aimerais mieux de l'affichage sur muret car sur les poteaux on ne verra plus l'affichage à cause des arbres.
Ville : C'est ce qui est prévu dans la nouvelle réglementation. On appelle ça « affichage sur socle ». L'image du boulevard ne relève pas seulement de l'emprise publique. Un choix judicieux d'essence d'arbres et d'enseignes sera proposé pour éviter que cela nuise à l'affichage.

Luc Hamel

- Demande à ce que la présentation soit disponible sur le site Internet de la municipalité.
Ville : Oui, sans problème.
- Craint pour l'entretien des arbres. Si nous acceptons le concept, va falloir faire une évaluation ou du moins faire un estimé d'ordre de grandeur. Tout cet espace gazonné au milieu du boulevard, les fleurs, les arbres et les feuilles des arbres qui tomberont : Combien est-ce ça va coûter entretenir tout cela ?
Ville : Minimiser l'entretien des coûts en maximisant la plantation initiale par des techniques particulières.
- A des réserves à l'égard du concept relativement à l'échéancier de mai-septembre, pas réaliste pour la grosseur du projet, semble vraiment trop court.

Monsieur Lambert

- Demande une diminution de la vitesse ou du moins que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent fasse respecter la vitesse de 50km sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier.
Ville : La vitesse et la signalisation routière sont du ressort du ministère des Transports du Québec car le boulevard est une route provinciale. Considérant le rôle de cet axe routier; on ne pense pas que le Ministère va accepter. Le développement urbain va faire en sorte que l'achalandage va augmenter.

Claude Lavallée

- Est-ce que le 300 millions de fuites commerciales pourrait être réduit suite aux travaux?
Ville : Retombées difficiles à évaluer mais ne rien faire accroîtra les fuites.
- Avons-nous les coûts par tronçons?
- Est-ce que la troisième voie pour tourner sur la rue Hertel va demeurer?
Ville : Oui, tout comme l'accès à BMR par la rue Brébeuf. Nous pensons compléter une voie de circulation et y mettre un trottoir polyvalent. La piste cyclable de la rue Duvernay à l'accès du pont Jordi-Bonet serait bidirectionnelle, tandis que partout ailleurs sur le boulevard jusqu'à Lafontaine, elle serait unidirectionnelle; ce qui respecterait en tous points les exigences du Ministère.

Jean-Louis Bélanger

- Est-ce que le ministère des Transports du Québec n'aurait pas dû être présent ce soir? Par exemple : les oriflammes, pourquoi les mettre sur des mats indépendants et pas sur les lampadaires? Une personne de ce Ministère aurait pu nous répondre.
- Est-ce que les accès directs de stationnement sur la route 116 seront tous bannis?
Ville : Non mais plusieurs seront reconfigurés.
- Est-ce que le stationnement en angle pourrait améliorer la sécurité?
Ville : Le stationnement en angle pourrait minimiser les impacts de stationnement.
- Est-ce que les bacs en béton actuels dans la bande centrale seront conservés, car je voudrais qu'ils soient éliminés ce qui éviterait aux employés municipaux de les arroser et ainsi ne pas nuire au trafic.
Ville : Nous en prenons note.

Gilles Corno

- Est-ce que le ministère des Transports du Québec va seulement refaire la surface sans toucher aux fondations?
Ville : Oui, c'est confirmé car n'a pas de budget supplémentaire.
- Cela dure combien de temps?
Ville : 10 à 15 ans

Jean-Claude Tanguay

- Est satisfait du projet et il espère que cela va se réaliser.

À ce stade de la rencontre, plusieurs personnes applaudissent ce commentaire.

André Sénécal

- Si on refuse le projet, allez-vous aller de l'avant avec?
Ville : Il faut qu'il y ait signature du registre (500 signatures) pour refuser le projet. Si cela arrive la ville abandonnera le projet ou décidera d'aller en référendum. Ce sont les choix.
- Repenser à la relocalisation de l'arrêt, dans la bretelle menant au Vieux-Beloeil, à la sortie du pont, est-il à la bonne place? Ne devrait-il pas être à droite au lieu d'à gauche ?

Conclusion

Le projet présenté dans son ensemble semble satisfaire.

La réunion se termine à 22 h 05.

Préparé par : Sylvie Lacombe, secrétaire
Direction générale et communications